

Ouverture de l'Assemblée Générale du 24 février 2012

Lecture de l'ordre du jour → acceptation de l'ordre du jour

14 personnes présentes → voir la feuille de présence

Exposition des faits par Olivier :

But principal de la hausse : en 2016-2017, l'apport des étudiants aux universités québécoises devrait augmenté d'un peu plus de 200 millions de dollars et l'apport du gouvernement devrait être d'un peu plus de 400 millions de dollars.

Pour cela le gouvernement a mis en place une hausse de 325\$ chaque année pendant 5 ans pour un étudiant inscrit à 30 crédits par an.

Le prix actuel d'un crédit est d'environ 72\$ donc la hausse augmenterait le prix de chaque crédit d'environ 10 à 11\$ par an.

Le gouvernement a dit qu'il allait injecter dans l'aide financière aux étudiants (prêts et bourses) environ 116 millions de dollars, ce qui représenterait 35% de la hausse.

Par rapport au reste du Canada, les étudiants québécois paieront, en 2016-2017, 69% des frais moyens de scolarité (ils paieront 69% de la moyenne canadienne des frais de scolarité).

Aide financière :

Prend actuellement en compte la responsabilité des parents et des conjoints.

Prend en compte le revenu de base des étudiants et/ou des tiers, ainsi que les frais de subsistances.

Le plafond des prêts est de 2400\$ pour un étudiant de 1er cycle, et de 3400\$ pour un étudiant des cycles supérieurs, pour 2 sessions.

La bourse est d'un maximum de 16000\$ par an pour un étudiant universitaire sans enfant.

Donc, ceux qui auront atteint le plafond des prêts seront bonifiés dans les bourses mais pas les autres.

Par contre, si le plafond des prêts n'est pas atteint, ils peuvent obtenir 1 prêt supplémentaire.

Ils peuvent aussi profité du crédit d'impôt reporté (20% des droits de scolarité).

Il y aura aussi une réduction de la contribution des parents et des conjoints :

en 2011-2012, si la somme du salaire des deux parents est de 60000\$ leur contribution était de 6000\$.

en 2016-2017, si la somme du salaire des deux parents est de 60000\$ leur contribution était de 4750\$.

Il y aura aussi une bonification du programme de remboursement des dettes d'études, c'est à dire que la période de remboursement sera allongée, de 24 mois elle passera à 60 mois, et que ce remboursement pourra être fait/commencé jusqu'à 10 ans après la fin des études.

Notons qu'en moyenne, l'aide financière est de 3700\$ de prêts et 4600\$ de bourses.

Le gouvernement pense donc qu'il n'y aura pas plus d'endettement parce que le plafond des prêts reste le même. Seule les bourses augmenteront au niveau de l'aide financière.

Discussion et Débat.

Présentation du vote.

Présentation d'une grève potentielle.

Assemblée générale toutes les semaines

Explication/débat du comportement en cas de grève.

Les professeurs ont reçu comme instruction de l'université de se présenter en cours pour

donner cours. Si une ligne de piquetage est présente, il leur est demandé de ne pas la franchir.

Les étudiants en grève doivent piqueter devant leurs cours pour qu'ils ne puissent se donner.

Les étudiants en grève ne doivent pas piqueter devant des cours ne faisant pas partie de leur programme/association, si l'association du programme de ces cours n'est pas en grève. Par exemple : Les étudiants en bioinformatique ayant des cours d'informatique ne peuvent pas piqueter devant leurs cours d'informatique tant que l'AEDIROUM n'est pas en grève.

Rappelons que la grève, ce n'est pas des vacances.

Vote (19 personnes, physiquement et par mail) ont voté.

Question 1 : Quelle est votre opinion sur la hausse des frais de scolarité suggérée par le gouvernement Charest?

- a. Contre la hausse : **14** votes
- b. Pour la hausse : **2** votes
- c. Indifférent : **3** votes

2. De manière plus générale, êtes-vous pour une hausse des frais de scolarité?

- a. Pour une hausse des frais de scolarité, mais moins drastique que celle proposée par le gouvernement : **6** votes
- b. Pour une hausse des frais de scolarité, en autant que l'accessibilité aux études ne soit pas affectée (par exemple avec plus d'aide financière pour les étudiants dans le besoin) : **7** votes
- c. Contre toute hausse des frais de scolarité : **6** votes

3. Êtes-vous pour une grève générale illimitée pour militer contre la hausse des frais de scolarité?

- a. Oui : **12** votes
- b. Non : **7** votes

Détermination du jour d'entrée en grève et du système de renouvellement de la grève :

Philippe propose de voter cela aujourd'hui, Geneviève seconde. Il n'y a de demande de vote, la proposition est donc acceptée.

Proposition de vote de rentrer en grève le 5 mars ou le 12 mars par Olivier, secondé par Geneviève. Vote à main levée, unanimité moins 1 pour rentrer en grève le **5 mars**.

Vote pour sortir/rester en grève illimité :
pour la fréquence :

Philippe propose de voter toutes les 2 semaines avec 3 jours pour voter (72h), Sahar le seconde, Sandrine demande le vote, mais il y a amendement de la proposition. Nouvelle proposition : voter toutes les semaines ou toutes les 2 semaines. L'option **toutes les semaines** a été voté à l'unanimité moins 2.

Geneviève propose de **voter toute la semaine avec un rappel le jeudi soir.**

Possibilité de voter jusqu'à dimanche 20h. Philippe seconde, pas de demande de vote. La proposition est acceptée.

Julie propose la levée de l'assemblée générale

Geneviève seconde.

Levée de l'assemblée générale.